

MAJUSCULES

LE JOURNAL DE LA SPV

N°146 – JUIN 2023

ÉDITO

QUAND LE TIME-OUT (RE)DEVIENT IN



Ces dernières semaines, Caroline Goldman, psychologue clinicienne, fait le tour des studios français pour présenter sa vision du time-out – mise à l'écart temporaire d'un enfant – qui s'opposerait à une certaine éducation positive. Vif débat en France où le clivage prévaut pour se faire entendre. Et si ce n'était pas blanc ou noir, mais une nuance teintée de blanc et de noir ?

Le débat entre l'autorité et la bienveillance ne date pas de ces dernières semaines. Mais la mise en lumière, alimentée tant par la presse française que suisse du point de vue de Caroline Goldman, remet ce débat sur le devant de la scène.

Pour rappel, la Société pédagogique vaudoise avait organisé un forum pédagogique sur cette thématique en 2018, intitulé « Autorité et bienveillance ». L'ancienne Conseillère fédérale Ruth Dreifuss et l'ancien Juge de mineurs fribourgeois Michel Lachat étaient venus présenter leur point de vue sur cette thématique. Des ateliers avaient également été proposés afin d'offrir des outils

aux collègues. La conclusion de la journée invitait les participant-e-s à ne pas tomber dans le piège d'une vision manichéenne sur cette thématique.

A entendre les débats actuels sur cette question d'autorité et de bienveillance, force est de constater que les principales personnes qui prennent la parole n'avaient pas suivi la formation de la SPV. En effet, en France, pour être entendu dans un océan de médias, il faut cliver.

Toutefois, un débat radiophonique¹ dans *Grand bien vous fasse!* de France Inter mérite d'être écouté. L'émission présente excellentement la situation:

Faut-il en finir avec l'éducation positive? Que penser du Time-Out? Comment poser des limites tout en étant bienveillant? [...]

De nombreux parents ne savent plus à quel saint se vouer en matière d'éducation... Éducation bienveillante à la Catherine Guéguen ou autorité et limites éducatives à la Caroline Goldman [...].

Comment s'y retrouver devant tant d'informations contradictoires et de polémiques entre psy? Par exemple, que penser du fameux Time-Out, cette mise à l'écart temporaire de l'enfant, dans sa chambre, quand il a fait une bêtise ou quand il se met en colère?

Pour certains, c'est une violence éducative ordinaire, alors que pour d'autres il s'agit d'une juste sanction face à un comportement inapproprié.

Alors quel est le bon curseur entre autorité et bienveillance? Quelle est la meilleure façon d'élever ses enfants? Comment ne pas sombrer dans la quête de l'enfant parfait, au risque de culpabiliser, d'alourdir sa charge mentale et de faire un burn-out parental?

Ce type de débat rappelle les vives discussions qui ont eu lieu notamment lors de l'introduction des nouveaux moyens de mathématiques en 2000. Ces derniers mettaient en exergue le socio-constructivisme et étaient notamment justement critiqués pour cela. Or, ce ne devrait pas être l'approche socio-constructiviste contre l'approche de l'enseignement frontal. Ce n'est pas noir ou blanc. L'enseignement invite à davantage de nuance, de blanc et de noir, en fonction du public, du moment et des objectifs.

Gregory Durand, Président SPV

¹ « Entre bienveillance et autorité : comment élever ses enfants en 2023? », 17 mai 2023, <https://vu.fr/yamg>.



ÉCOLE EN FORÊT : UNE FORMATION PROPOSÉE PAR L'AVEP1

Au printemps 2022, lors de l'AG de l'AVEP1, Nathalie Barras, pédagogue par la nature, avait présenté son ouvrage «L'école à ciel ouvert» lors d'une brève conférence. L'engouement avait été tel que le comité de l'AVEP1 l'avait sollicitée pour une nouvelle collaboration, dont l'objectif était d'offrir aux participant-e-s et à leurs élèves les plaisirs de l'enseignement en plein air.

C'est donc par une belle journée d'automne qu'une vingtaine d'enseignantes se sont rendues au canapé forestier de l'école de Fey pour leur premier jour de formation.

Sur le chemin, les missions étaient nombreuses pour les participantes: recherche d'éléments naturels colorés, récolte d'herbes et chasse aux nombres et aux lettres. Arrivées sur le lieu de formation atypique, les participantes ont rejoint l'épicéa gardien qui les a saluées d'un doux murmure. Au printemps 2023, les enseignantes se sont à nouveau réunies par une journée pluvieuse et ont dû cette fois résoudre deux énigmes afin de passer devant le vieil arbre.

Durant ces deux journées, elles ont pu découvrir cette magnifique forêt et ses nombreux trésors. Nathalie et Daphné (habituée des lieux) ont présenté leurs rituels et leur ont permis de se projeter dans les activités qu'elles pourraient faire avec leurs élèves. Bien que les profils et expériences des pédagogues présentes

« Cette formation est très concrète, elle contient beaucoup d'idées riches, faciles, agréables et pratiques à mettre en place. » nous dit une enseignante.

soient variés, une belle harmonie s'est rapidement fait sentir parmi les participantes. C'est notamment grâce au plaisir extrêmement communicatif de Nathalie Barras que les enseignantes ont pu réaliser, expérimenter et même créer des activités d'enseignement concrètes. Au travers des tâches présentées, elles ont réalisé que la Nature offrait un matériel infini et que son exploitation permettait souvent de concrétiser des notions théoriques abstraites pour les élèves. « Cette formation est très concrète, elle contient beaucoup d'idées riches, faciles, agréables et pratiques à mettre en place. » nous dit une enseignante.

La recherche de bois sec et la préparation du feu ont permis aux collègues d'avoir un avant-goût des préparations culinaires que pouvait offrir la forêt. Elles se sont pliées aux consignes de sécurité et ont récolté des fleurs et des orties, alors que Nathalie et Daphné se sont chargées des indispensables outils de la cuisine en forêt: un braséro, des grains de maïs, des bananes et du chocolat. Il n'y avait plus qu'à préparer autour du feu les succulents popcorns et chips d'orties, la « potion magique » de la forêt et à savourer son pique-nique bien au chaud. Les repas se sont terminés dans une ambiance enjouée et parfois même sucrée grâce à la délicieuse dégustation de bananes au chocolat.

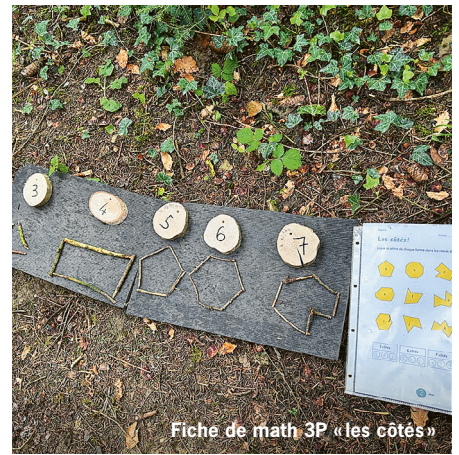
Tout au long de la formation et souvent sans même s'en rendre compte, les enseignantes ont vécu des séquences d'enseignement concrètes dans un lieu insolite. Aucun domaine du plan d'études romand n'a été écarté, activités créatrices et manuelles, géographie et histoire, sciences naturelles et bien évidemment français et mathématiques.



Préparation de chips d'orties



La lessive grammaticale



Fiche de math 3P « les côtés »



Les bananes au chocolat, un dessert particulièrement apprécié



Les participantes avec leur bâton magique confectionné pendant le cours

Ces deux journées ont été bercées par plusieurs rituels musicaux et bien que le désormais célèbre Land Art éphémère n'ait pas manqué au rendez-vous, le parcours pieds-nus et ses bienfaits ou encore les bonshommes brochettes de la forêt ont eux aussi répondu présents en décorant ce magnifique environnement.

Cette formation aura permis aux participantes de réaliser que la traditionnelle «fiche-crayon» peut aussi se faire dans la forêt. Avec des supports adaptés, quelques pincettes et un peu de ficelle, elles ont notamment pu expérimenter des exercices de grammaire ou encore de géométrie en pleine nature. Sans pour autant devoir jouer les élèves, elles ont respecté les règles des nombreux jeux et devinettes qui ont animé ces deux jours.

«C'est une formation concrète, avec une multitude d'exemples qu'on peut transposer à notre réalité de classe! Je réalise que je peux aussi simplement enseigner dehors quelques périodes sans devoir pour autant être en pleine forêt!»

Les deux journées ont été ponctuées par des moments conviviaux durant lesquels chacune a pu exposer ses questionnements face à la gestion de classe et de l'enseignement en extérieur. L'une des principales richesses de cette formation aura probablement été la confiance et les différents moments de partage entre les participantes.

«J'ai apprécié le fait d'être dehors, dans la Nature, de vivre concrètement plein de chouettes activités, ainsi que les occasions de partages.»

Vivre ces deux journées en plein air a permis aux participantes de s'immerger complètement dans cette formation déconnectée du monde et leur a permis de se ressourcer en pleine nature.

«Merci pour ces deux jours cadeaux durant lesquels j'ai énormément appris! Que d'idées formidables, de partages! Je n'ai qu'une hâte: repartir en forêt avec mes élèves!»

«Merci pour ces deux jours cadeaux durant lesquels j'ai énormément appris!»

Que d'idées formidables, de partages!

Je n'ai qu'une hâte: repartir en forêt avec mes élèves!»

Le comité de l'AVEP1 se réjouit déjà de reconduire cette formation avec Nathalie Barras lors de l'année scolaire 2023-2024. Pour celles et ceux dont la curiosité aura été attisée par cet article, n'hésitez pas longuement, il ne reste que quelques places pour la deuxième édition qui aura lieu les 4 octobre 2023 et 7 mai 2024.

Inscriptions par mail à avep1@spv-ud.ch

Daphné Ravera & Galia Vullo pour le comité de l'AVEP1

REVENDEICATIONS ÉGALITÉ FEMMES- HOMMES

Dans le cadre de la grève féministe du 14 juin, la FSF a mis à jour ses revendications relatives à l'égalité femmes – hommes au sein de l'Administration Cantonale Vaudoise (ACV).

En septembre 2018 le Conseil d'État présentait ses huit mesures pour une plus grande égalité salariale au sein de l'ACV. Ces mesures, assez peu ambitieuses, n'ont pas été discutées avec les associations faitières du personnel. Malgré les déclarations du Conseil d'État qui s'est autoproclamé « employeur exemplaire » les réalités du terrain contredisent cette vision optimiste. Un véritable Plan pour l'Égalité doit se construire de manière participative, comme l'ont fait d'autres administrations à l'instar de Fribourg et Genève par exemple. Les revendications adressées lors de la Grève des Femmes – Grève Féministe de 2019 – n'ont pas abouti à des différences significatives sur ces points, et de nouvelles brèches ont été ouvertes en 2023 dans d'autres domaines.

En conséquence:

La FSF demande au Conseil d'État de passer des déclarations aux actes et d'ouvrir rapidement des négociations avec les associations faitières afin de proposer un véritable plan pour l'égalité au sein de l'administration vaudoise.

D'après « Les chiffres de l'égalité (2018) » les femmes représentent 64% des effectifs de l'Administration cantonale. Mais elles sont surreprésentées dans les classes 1 à 10 (72 % des EPT) contre seulement 32% dans les classes 14 à 18. En outre les femmes sont beaucoup plus souvent à temps partiel que les hommes dans la plupart des classes salariales (64 % de temps partiels chez les maîtresses généralistes, contre 31 % chez les hommes par exemple). Si on cumule ces deux facteurs, le constat est clair: sur la fiche de paye et à l'heure de la retraite la différence est très importante.

La FSF demande une revalorisation salariale des classes 1 à 9.

Afin de permettre l'égalité, il faut aussi des mesures qui permettent des conditions de travail qui lui soient propices. Faciliter l'accès au temps partiel a longtemps été considéré comme la solution, mais elle a des conséquences négatives sur le salaire et plus encore sur les rentes de retraite (en Suisse la rente médiane versée par le 2^e pilier est presque deux fois plus élevée chez les hommes).

La FSF demande le développement de l'offre en accueil des enfants et la garantie d'une place pour chaque enfant d'un ou d'une employée de l'Etat de Vaud qui en fait la demande. La FSF demande un congé maternité de 6 mois, un congé paternité rémunéré de 2 mois, ainsi que l'instauration d'un véritable congé parental.

Le Règlement sur la Formation continue a été modifié et prévoit désormais que le temps de formation ne soit pas réduit en cas d'activité à temps partiel. La FSF salue cette mesure mais constate que sur le terrain cette nouveauté n'est pas encore pleinement appliquée, des poches de résistance subsistent. En outre, certaines formations ne sont pas accessibles à l'ensemble du personnel ce qui peut limiter les possibilités de mobilité professionnelle. Cette question touche donc particulièrement les femmes puisqu'elles sont moins représentées dans les fonctions dirigeantes.

La FSF demande une revalorisation de la place de la formation continue au sein de l'État de Vaud, le passage de 3 jours à 4 jours minimum pour l'ensemble du personnel ainsi que la possibilité de choisir parmi toute l'offre de formation.

Pour pouvoir développer une politique qui favorise la conciliation entre la vie professionnelle et la vie familiale il faut associer le personnel afin de connaître ses attentes et ses besoins.

La FSF demande qu'une enquête soit réalisée, en partenariat avec les faitières du personnel, pour évaluer les besoins concernant le congé maternité, le congé paternité, le congé parental ainsi que les réductions du taux de travail des parents.

Dans ses huit mesures concrètes pour l'égalité le Conseil d'État souhaite développer le temps partiel pour les hommes afin de « contribuer à un meilleur partage des responsabilités au sein des couples ». La Directive sur la réduction du taux d'activité prévoit que si une demande de réduction du temps de travail est refusée par l'autorité d'engagement le refus « fera l'objet d'une brève argumentation écrite » qui sera notamment transmise pour information et analyse au BEFH.

La FSF demande qu'un monitoring soit fait de ces refus et qu'il soit discuté régulièrement avec les faitières du personnel de l'État de Vaud.

L'enquête annuelle sur les conditions de travail et l'égalité entre les sexes dans l'ACV, menée par le SCRIS et le BEFH, doit permettre notamment de mesurer l'impact du Plan pour l'Égalité ainsi que des mesures déjà prises telles que, par exemple, l'encouragement du temps partiel, tant pour les femmes que pour les hommes, également pour les postes à responsabilité.

La FSF demande que les faitières du personnel soient associées à ce suivi et que leurs propositions et évaluations soient intégrées dans une publication annuelle.

Le refus d'indexer pleinement les salaires en 2022 et le virage politique pris qui semble annoncer une remise en question des principes mêmes de l'adaptation au coût de la vie et des mécanismes d'annuités pénalisent lourdement les salariées. **La FSF demande que le Conseil d'Etat s'engage sur ces principes fondamentaux et qu'il indexe pleinement les salaires au sein du secteur public. Il doit également assumer son rôle d'instance de subventionnement pour l'indexation dans les secteurs parapublics.**

FSF

SYNTHÈSE DU RAPPORT D'ACTIVITÉ SPV 2022-2023

Le Comité cantonal a décidé de ne plus envoyer le Rapport d'activité en version papier à tous les membres. Il a pris l'option de faire une synthèse dans le Majuscules et de publier sur son site le Rapport d'activité complet. Cela permet aux membres intéressé-e-s de le consulter sur spv-vd.ch. Les quatre pages suivantes sont donc un résumé de toutes les activités avec la mise en exergue de quelques dossiers, relations de la SPV avec ses partenaires et éléments relatifs aux associations et au Comité cantonal.

PRÉAMBULE

Entre juillet 2022 et mai 2023, alors que la SPV avait demandé des entretiens dès le 1^{er} juillet, cette dernière n'a rencontré qu'une seule fois le chef du Département. Elle le regrette, car elle considère que c'est en se mettant autour de la table que les dossiers avancent et que l'école peut espérer s'améliorer.

Il est vrai que depuis juillet 2022, les têtes ont changé avec le nom du département. Mais les préoccupations du terrain demeurent. Depuis 1856, la SPV les relaie au Département afin de trouver des solutions. Ainsi, et ce malgré le manque de rencontres, la SPV a défendu nombre de dossiers: l'école à visée inclusive, l'école numérique, la nouvelle maturité gymnasiale, la DAL, une revalorisation pour tous les secteurs de l'enseignement de l'école et la pleine indexation. Ci-dessous quelques dossiers sont approfondis. L'ensemble des actions de la SPV se trouve dans sa revue pédagogique et syndicale (Majuscules).

QUELQUES DOSSIERS

Enquête École à visée inclusive

Le 10 mars 2023, les trois organisations syndicales et professionnelles de l'enseignement obligatoire vaudois ont présenté à la presse les résultats de l'enquête sur l'école à visée inclusive. Toute la presse romande a relayé cette conférence de presse, tant cette enquête est une première en Suisse romande, voire en Suisse. L'entier de la documentation se trouve sur www.spv-vd.ch.

Les thèses qu'ont défendues les trois organisations syndicales et professionnelles lors de la conférence de presse reposent sur près de 2000 réponses du terrain à une enquête relative à l'école à visée inclusive. En effet, la SPV, le SSP-Enseignement et la SVMS-SUD avaient lancé en janvier une vaste enquête pour que le terrain ait également son mot à dire sur l'école à visée inclusive.

Il en ressort notamment que les démarches pour obtenir de l'aide sont de plus en plus compliquées et lourdes. Un manque de moyens et des refus d'aide durant les premières années de la scolarité prêtertent la qualité de la formation. Les syndicats revendiquent ainsi la tenue d'assises d'ici cet été, un plan d'action cantonal, un changement de paradigme avec un dispositif basé sur la logique des besoins et non pas sur la gestion de la pénurie de moyens ainsi que l'ouverture de négociations sur le temps de travail, notamment pour les titulaires de classe et les temps partiels.

Dès lors, les trois organisations syndicales insistent notamment sur trois aspects: la nécessité de simplifier le dispositif, l'octroi de moyens conséquents et le développement de mesures collectives ne nécessitant pas un étiquetage systématique des élèves.

Le dossier du numérique

Le 6 octobre 2022, un collectif composé de médecins, d'anthropologues, de logopédistes, de psychométriciennes ainsi que d'enseignant-e-s avait lancé une pétition demandant un bilan sérieux sur le déploiement du numérique dans l'école vaudoise. Le collectif demandait notamment de prendre du temps afin d'analyser

le projet, du point de vue pédagogique, mais également du point de vue sanitaire ou en termes de développement durable avant de le déployer pour l'ensemble des élèves du canton de Vaud.

Ainsi, pendant les 6 semaines de récolte, la pétition a rencontré un véritable succès avec près de 2500 signatures. En outre, plusieurs professions hors du champ scolaire figurent parmi les signataires, notamment des pédiatres, des médecins psychiatres, des psychologues, des infirmier-ère-s, des informaticien-ne-s, des spécialistes en environnement, des ingénieur-e-s, des juristes...

Le 26 janvier 2023, le collectif a présenté son point de vue devant les député-e-s de la Commission des pétitions du Grand Conseil. Ce moment a permis aux pétitionnaires d'expliquer leur démarche et leurs conditions pour une poursuite du numérique dans l'école vaudoise. Ils ont insisté sur l'importance d'établir un bilan avant d'investir près de 50 millions supplémentaires.

Le collectif a donc écrit à chaque groupe politique pour proposer d'être entendu et présenter sa position avant le débat en plénum. Seuls les groupes de gauche ont accepté la proposition. Ainsi, le 31 janvier 2023, des représentant-e-s du collectif ont pu présenter la pétition et débattre de façon constructive avec les député-e-s de ces groupes.

Au final, les décrets ont été discutés au Grand Conseil en février-mars 2023. À noter que ces décrets n'ont pas pu être discutés simultanément avec la pétition, car la Commission des pétitions n'avait pas encore rendu son rapport. Dommage

pour le débat démocratique. Lors des discussions, un amendement du Parti socialiste a été proposé et retenu par la majorité des député·e·s:

«Le Conseil d'État établira à l'attention du Grand Conseil, un rapport d'évaluation sur les effets sur les apprentissages, la santé, les enjeux de durabilité et les conséquences financières des mesures prévues par le présent décret avant 2025.»

DAL – ex CADEV

Depuis plusieurs années, la SPV s'est saisie du dossier des commandes de fournitures. Depuis longtemps, elle fait des propositions à la DGEO ou à la DAL pour améliorer un système qui ne semble pas répondre aux besoins des dépositaires, des enseignant·e·s et des directions.

En septembre 2021, suite à une missive de la SPV, les deux conseillers d'État en charge de la DGEO et de la DAL l'an dernier répondent que «la mise en production du nouveau système d'information des achats est prévue pour début janvier 2022. Son déploiement permettra de simplifier les tâches administratives pour le personnel enseignant en matière d'acquisition». Il est également indiqué que «[...] la DAL est à disposition au quotidien et traitera les demandes des établissements, majoritairement, dans les 24 heures».

Lasse de la situation qui ne s'améliore pas, la SPV écrit le 30 juin 2022 à la DGEO pour exprimer une nouvelle fois son inquiétude relative au fonctionnement des achats, tant pour le matériel présent dans le catalogue DAL que celui hors catalogue. Elle a également proposé la création d'un groupe de travail dès août 2022 avec des représentant·e·s des enseignant·e·s, des directions, des dépositaires et de la DGEO.

Le 1^{er} septembre, une semaine après la rentrée scolaire, la SPV écrit une nouvelle fois à la DGEO. Elle l'informe que, selon les retours de collègues, des articles ne sont pas encore dans les classes, notamment des agendas, des cahiers de lecture et d'écriture ou encore du matériel pour les nouveaux moyens de mathématiques 3-4P.

La DGEO répond à la SPV le 9 septembre. Pour la première fois, elle décrit la situation autour des commandes comme étant «une problématique complexe». Pour la SPV, c'est une avancée.

Le mardi 4 octobre est déposée une interpellation au Grand Conseil vaudois. Les député·e·s signataires font largement référence aux actions de la SPV sur la thématique des fournitures scolaires. Ils/elles indiquent que lors de la rentrée scolaire 2022-2023, «les retards d'approvisionnement et de livraison de fournitures scolaires se sont multipliés, atteignant des niveaux records et [...] cette situation est très inconfortable pour les élèves, leurs parents et le corps enseignant».

En avril 2023, une rencontre avec la DAL et la DGEO a pu avoir lieu. Peu de réponses concrètes ont été apportées, mais un espoir d'amélioration (voire de simplification) de processus se profile. La SPV se réjouit de lire les potentielles avancées sur ce dossier.

Gymnase en quatre ans

Dans le cadre de la réforme de la maturité gymnasiale, la durée minimale de cette maturité devra dorénavant impérativement être de quatre ans dans tous les cantons suisses. Alors que l'École de maturité dans le canton de Vaud est actuellement de trois ans, cette décision implique de profondes modifications.

Pour les trois organisations syndicales et professionnelles (SPV, SSP et SUD), cette réforme ne concerne pas uniquement le gymnase. Elle peut en effet avoir des impacts sur l'organisation de la scolarité obligatoire, mais également sur l'enseignement au secondaire II, tant dans les gymnases que dans les écoles professionnelles.

Cette modification ne doit en aucun cas se faire aux dépens de l'école obligatoire et des écoles professionnelles, notamment en réduisant d'une année la formation de base des élèves qui se destinent à l'École de maturité.

RAPPORT D'ACTIVITÉ

Le Comité cantonal, se réunissant tous les jeudis après-midi, a tenu plus de 32 séances d'avril 2022 à avril 2023. Le Comité cantonal a continué de travailler sur des thématiques pédagogiques, syndicales et sanitaires pour l'école vaudoise et ses membres. Il a en particulier continué de faire des propositions au DEF sur certains dossiers, notamment sur les thématiques évoquées plus haut. Malheureusement, cette année, peu de rencontres avec le Département ont eu lieu.

Comité cantonal

Le CC est responsable devant l'Assemblée des délégué·e·s de l'application de la politique générale de la SPV. Il défend les intérêts généraux de la société et promeut les professions enseignantes et parascolaires devant les autorités politiques et scolaires. Il est le porte-parole de la SPV auprès des autorités et de l'opinion publique.

RELATIONS ET ÉCHANGES

FSF

Depuis juin 2022, Gregory Durand n'est plus le vice-président de la FSF. Il aura tenu ce rôle pendant 8 ans. Toutefois, durant cette période couverte par le présent rapport d'activité, le président SPV a participé 5 séances du Comité central de la FSF en représentant la SPV.

DEF

Durant cette année scolaire, en raison de l'arrivée du nouveau chef du Département, il y a eu très peu de rencontres avec le DEF. Il n'y a eu qu'une seule réunion entre le DEF et la SPV le 11 novembre 2022. La SPV le regrette alors qu'elle a demandé à plusieurs reprises des rencontres afin de traiter des sujets scolaires. Suite à un courrier de la SPV, le chef du Département a répondu qu'il partageait les préoccupations de la SPV, mais ne désirait pas de rencontre tant que le dossier «indexation» ne serait résolu. La SPV a pris acte de cette décision.

Toutefois, la SPV a pu continuer ses rencontres avec la DGEO sur diverses thématiques (DAL, MER, Formation continue, remplacements...).

À noter que les deux permanents ont rencontré le chef du Département de la jeunesse, de l'environnement et de la sécurité, Vassilis Venizelos, le 14 novembre 2022. Étaient également présents Manon Schick et Frédéric Vuissoz de la DGEJ.

HEP vaudoise

En 2022, il y a eu le retour du traditionnel accueil café-croissant le 20 septembre. De plus, la SPV a remis trois prix pour des mémoires lors de la cérémonie de la remise des diplômes en novembre 2022. Les permanents ont pu rencontrer le comité de direction de la HEP le 7 juin 2022 afin de traiter certains points, dont la nouvelle formation pour les enseignant·e·s du secondaire I.

ASSOCIATIONS PROFESSIONNELLES SPV

Comme pour le rapport d'activité de la SPV et du Comité cantonal, l'entier des rapports des associations se trouve sur le site SPV.

AVEP1 – Association vaudoise des enseignant-e-s du premier cycle primaire

Comme chaque année, de vives discussions, des débats, des questionnements, des rires et du plaisir ont animé les 6 séances de comité annuelles. Le comité cherche toujours à traiter des problématiques liées aux 1-2P comme aux 3-4P. Il est en lien avec le Comité cantonal de la SPV qui sollicite son avis sur certains dossiers, comme la mise en œuvre du Concept 360° et les difficultés de procédure pour commander le matériel pédagogique. Il informe ses membres de son travail par le biais de newsletters ou d'articles dans le journal Majuscules de la SPV.

Rencontre avec le DEF

Le comité s'est rendu au DEF, accompagné de Gregory Durand, président de la SPV, en mars dernier pour parler de la résolution Préscolaire-scolaire (votée lors de l'AG 2022). La discussion en présence de M. Borloz, chef du Département de l'enseignement et de la formation professionnelle, M. Valceschini, directeur général de l'enseignement obligatoire et de la pédagogie spécialisée, Mme Jaunin, directrice générale adjointe chargée de l'organisation et de la planification scolaire à la Direction pédagogique, et Mme Romaine Morard, collaboratrice personnelle du conseiller d'État, a été constructive et enrichissante. Le Département a entendu les réclamations de l'association concernant les premiers degrés de la scolarité. Il connaît les enjeux qui se jouent lors de ces années et est conscient de devoir soigner les transitions. Un rappel aux directeurs et directrices va être fait concernant le déploiement « d'urgence » des aides à l'intégration car des ressources financières ont été utilisées uniquement pour cela. Le Département a également rappelé que le travail sur la transition doit être organisé dans les projets 360°.

AVEP2 – Association vaudoise des enseignant-e-s du second cycle primaire

Notre nouveau comité étant maintenant en place et ayant réparti les rôles de chacun, nous avons commencé notre année scolaire par une réflexion autour de notre fonctionnement et notre visibilité auprès de nos membres.

Après de nombreux échanges et discussions, le constat était que nous devions apporter des outils à nos chers et chères collègues en plus de les représenter.

Une formation autour de la discipline des sciences et plus précisément des risques liés aux secousses sismiques (MSN26) a émergé parmi d'autres propositions de formations à apporter dans nos degrés respectifs. Il a été décidé de faire appel à un géologue, M. Thierry Basset, spécialiste dans le domaine, sachant articuler connaissances sismiques et besoins pédagogiques qui traversent les séquences que nous pouvons proposer aux élèves.

L'année prochaine sera une année ouverte à l'analyse des principales difficultés rencontrées par nos collègues, notamment la primarisation des 7-8. Une thématique qui revient sur la table régulièrement, mais qui met de plus en plus à mal nos collègues.

Rythmique-Vaud – Section vaudoise de l'Association suisse des professeurs de rythmique Jaques-Dalcroze

Le plus gros chantier de notre association, cette année, est lié à la promotion de notre profession, dont il s'agit d'améliorer la visibilité et l'attractivité. L'un des problèmes rencontrés dans la défense de notre profession est le grand nombre de personnes non formées qui sont engagées pour effectuer ce travail de rythmicien-ne, mais aussi le risque que des postes restent vacants par manque de professionnel-le-s disponibles. Il s'agit donc de trouver les personnes intéressées et de mieux informer celles qui pourraient constituer « la relève ».

Des initiatives existent déjà (démonstrations, présentations sur site), mais ne semblaient pas suffisamment connues des professionnel-le-s de l'orientation. Notre association a donc constitué un groupe de travail chargé de réfléchir à la question.

Un document à l'intention des services d'orientation professionnelle des différents cantons a été élaboré, en collaboration avec les deux filières qui forment à la profession de rythmicien-ne-s en Romandie (la Haute École de musique de Genève et la Haute École des arts de Berne - HKB). À noter que celles-ci sont ravies de ce projet, qui contribue aussi à les faire connaître.

Il a tout d'abord été nécessaire d'identifier les personnes de référence en orientation scolaire dans chaque canton et à qui serait destiné le dossier constitué. Celui-ci contient d'abord une explication sur le pourquoi de notre démarche, précise le profil requis pour devenir un-e professionnel-le de la rythmique et décrit les branches enseignées durant les études ainsi que les possibilités d'emploi. Enfin, il présente les deux écoles romandes de formation à la rythmique, dont les similitudes et particularités sont présentées au moyen d'un tableau comparatif. Les flyers et liens internet des deux écoles sont joints.

AVEENAC – Association vaudoise des enseignant-e-s d'éducation nutritionnelle et d'activités créatrices

Cette année, nous avons allégé notre assemblée générale et avons organisé une séance dans l'Aula de l'établissement d'Écublens, suivie d'un apéritif. Nous l'avons faite au mois de septembre, et une cinquantaine de personnes étaient présentes.

Lors de cette AG, nous avons accueilli officiellement une nouvelle membre dans notre comité, Charline Thourer, enseignante d'éducation nutritionnelle à Montreux. Cette année scolaire a commencé avec mon absence pour congé maternité, j'ai été remplacée avec efficacité, par Colin Fontannaz, qui a continué de suivre sa dernière année de formation PIRACEF.

À propos de la formation PIRACEF, nous sommes toujours préoccupés par son évolution. Nous avons écrit au recteur de la HEP pour obtenir un droit de regard sur le plan d'études de sa future version de la formation PIRACEF.

Début mai, nous avons eu un rendez-vous avec Mme Canal, directrice adjointe en charge de la formation continue. Suite à cet entretien, nous avons eu confirmation que nous serons consultés dans l'élaboration du plan d'études de la formation PIRACEF.

En 2022/2023, notre but a été d'établir des contacts avec de nouveaux et nouvelles enseignant-e-s d'éducation nutritionnelle. À travers ces contacts et notamment lors notre AG d'octobre nous avons créé du lien avec ces enseignant-e-s et avons pu recueillir leurs besoins réels. Plusieurs pistes ont été évoquées: une formation continue plus adaptée, l'organisation de journées spécifiques de collaboration pour les enseignants avec des ateliers cuisine, une meilleure collaboration pour les examens d'OCOM et une harmonisation de la grille horaire.

AVEPS – Association vaudoise d'éducation physique scolaire

Ayant terminé l'année 2021 en fanfare avec les premières Assises du sport vaudois, l'année 2022 continue à la vitesse grand V pour l'AVEPS avec une rencontre en visio, en janvier, avec la cheffe du Département, afin d'aborder « Notre métier de maître-sse d'éducation physique en temps de pandémie » ainsi qu'un sujet d'actualité: « L'accompagnement des jeunes trans* et non binaires ». Les échanges ont été nourris et très constructifs et la position de notre association a été entendue.

L'AVEPS est reconnaissante du temps qui lui est consacré afin de pouvoir rendre compte des réalités du terrain. Pouvoir être un partenaire de discussion met en exergue la responsabilité engendrée par ces rencontres! L'AVEPS se dit également fière du métier d'enseignant-e en éducation physique (EPH) et réaffirme son objectif sans cesse renouvelé, qui est d'offrir un enseignement de qualité aux élèves. Cet enseignement de qualité prend tout son sens dans le contexte de la pandémie où les articles et les études montrent que les jeunes, principalement, manquent d'activité physique et que c'est un risque notoire pour la santé.

La suite de l'année a permis au comité de mettre sur pied un exposé complet des dossiers en cours, qui a été transmis au Département, et qui devait être l'aboutissement des discussions entamées en 2018. Plusieurs reports de séances, puis le jeu politique ainsi que la non-réélection de Mme Cesla Amarelle ont eu raison de cette séance cruciale, mais le travail de qualité fourni reste disponible pour la nouvelle législature et nous y mettrons toute notre énergie afin que des décisions positives puissent émaner de notre nouveau chef, M. Frédéric Borloz.

Les thèmes abordés dans ce dossier sont multiples et variés, comme notre si belle profession: animation pédagogique; enseignement de l'éducation physique en 7P-8P; situation de l'éducation physique au secondaire 2 (écoles professionnelles y comprises); conséquences de l'ATF dans le canton de Vaud; valorisation de l'évaluation en éducation physique; avenir des maître-sse-s d'éducation physique PRAFO au primaire.

ESV – Enseignants spécialisés Vaud

Depuis la rentrée 2022, les membres du comité se sont réunis à quatre reprises et ont poursuivi les réflexions entamées l'année précédente. Les journées de mobilisation nous ont permis de mieux nous connaître et de partager régulièrement nos points de vue sur la situation salariale et professionnelle dans la fonction publique et dans le secteur parapublic. Le comité a aussi eu le plaisir de rencontrer Angèle Deillon, enseignante en pédagogie précoce spécialisée. Il a été rappelé l'importance des missions assumées par ces professionnel-le-s et les liens profonds qui les unissent aux autres enseignant-e-s spécialisé-e-s.

En 2022-2023, l'accent a été mis sur deux objectifs. 1° Le comité continue de se structurer. Julie Rosselet a créé un groupe de travail sur Teams pour accéder et modifier les documents nécessaires à la bonne tenue de notre association en tout temps. 2° Le comité aspire à une plus grande visibilité de ses activités. Le groupe Facebook, animé par Sophie Conne, nous permet de relayer notre travail, tout en étant attentifs aux préoccupations de nos membres.

Le jeudi 24 novembre 2022, notre association a tenu son assemblée générale (AG) au restaurant La Fleur-de-Lys à Prilly, en présence de 18 personnes, dont Gregory Durand, président de la SPV. Au cours de l'AG, Isaac Ferretti s'est porté volontaire pour rejoindre le comité et a été élu à l'unanimité, portant ainsi le nombre de membres du comité à quatre.

Au cours des discussions, les membres présents ont souligné la nécessité d'une clarification concernant la détermination des enveloppes MO-MR et leur montant. De plus, ils ont réitéré la demande d'une revalorisation salariale pour le personnel enseignant des établissements de pédagogie spécialisée. Enfin, ils ont exprimé leur méconnaissance quant au fonctionnement actuel de l'OSPES depuis son

intégration au sein de la DGEO et ont demandé des répondant-e-s identifié-e-s au sein du Département pour répondre à leurs questions. En dehors des discussions, la soirée a été ponctuée par un moment convivial et festif lors du souper qui a suivi l'AG.

AVESAC – Association vaudoise des enseignant-e-s en structures d'accueil

Le comité de l'AVESAC, composé actuellement de 4 membres, s'est réuni de nombreuses fois à Lausanne et Vevey. Marie Murisier a quitté le comité suite à son engagement à l'Unité migration accueil (UMA). Lors de l'AG 2022, Rachel Pancza s'est portée candidate et a été élue. Les trois autres membres qui ont été réélues sont Sylvia Rotondo, Yasmina Guye et Aline Favrat. Ce comité représente une grande variété de niveaux et de structures d'enseignement: CIF au primaire, classes d'accueil au secondaire et au post-obligatoire. Nous sommes toujours à la recherche de nouvelles personnes pour soutenir le travail passionnant du comité de l'AVESAC!

L'AG de l'AVESAC a eu lieu le 21 septembre 2022 avec 15 personnes présentes, dont Gregory Durand pour la SPV. Lors de cette AG, nous avons remercié Marie Murisier pour son précieux travail au comité, pris le temps d'échanger avec nos membres et d'adopter une résolution demandant des référent-e-s allophonie dans tous les établissements du canton. Nous avons également profité d'un « speed-dating » de partage de pratiques et terminé par un excellent apéritif convivial.

Bulletins et programme personnalisé
L'AVESAC a participé à une séance technique avec la DGEO le 29 août 2022 portant sur les bulletins pour les classes d'accueil et des programmes personnalisés mieux adaptés aux élèves d'accueil. Avec toute notre force de conviction, nous avons explicité pourquoi cela nous semble indispensable que les élèves de classes d'accueil reçoivent un point de situation au semestre et un bulletin spécifiques en fin d'année scolaire qui mettent en évidence leur progression. Ces documents ont été transmis aux directions en janvier 2023 (mais pas toujours aux équipes). Un programme personnalisé simplifié pour les élèves allophones devrait aussi bientôt voir le jour, suite à nos revendications sur ce point.

RÉSOLUTION ADOPTÉE PAR L'AG DU 11 MAI 2023

Réunie à l'Aula du Collège du Belvédère à Lausanne le 11 mai 2023, l'Assemblée générale du Personnel de la Fonction Publique et Parapublique, dans le cadre du mouvement initié en octobre 2022 sur l'indexation des salaires, a adopté une résolution.

Considérant:

- les éléments proposés par le Conseil d'État, répondant à la contre-proposition faite par les trois organisations représentant le personnel, d'augmenter la grille salariale du secteur public de 0.2% avec effet au 1^{er} janvier 2024 et de financer une compensation salariale équivalente pour le personnel du secteur parapublic;
- l'engagement pris par le Conseil d'État de l'indépendance de cette proposition vis-à-vis des négociations à venir sur l'indexation 2024;
- la garantie donnée par le Conseil d'État de l'absence de volonté de toucher au mécanisme d'annuités tel qu'il s'applique actuellement.

Cette avancée, certes très limitée, est le produit des différentes mobilisations, grèves et luttes sur les lieux de travail et dans la rue qui ont fait évoluer la position initiale du Conseil d'État. Cette position initiale consistait en effet à fermer la porte à toute discussion dès le 8 décembre 2022, après communication de l'indexation de 1,4%.

L'Assemblée générale du Personnel de la Fonction Publique et Parapublique réaffirme son mécontentement face à la décision du Conseil d'État qui reste très en deçà de la pleine indexation pour 2023.

Cette lutte a permis d'obtenir une augmentation pérenne et transversale pour

les salarié-e-s de la Fonction Publique et Parapublique. Elle a également permis de défendre le principe de l'indexation contre un dispositif de prime.

L'Assemblée générale du Personnel de la Fonction Publique et Parapublique réaffirme son mécontentement face à la décision du Conseil d'État qui reste très en deçà de la pleine indexation pour 2023. L'État de Vaud continue à être parmi les employeurs publics octroyant l'indexation la plus faible de Suisse et cette décision implique, de fait, une baisse des salaires réels et une fragilité accrue face à l'augmentation du coût de la vie.

Elle souligne également que cette décision est d'autant plus critiquable que les comptes récemment publiés montrent que le Canton de Vaud aurait pu sans problème respecter l'indexation à l'IPC. De même, l'Assemblée générale souligne que de récentes études montrent que ledit IPC sous-estime largement la véritable augmentation du coût de la vie donc son impact sur les salarié-e-s dont les salaires ne sont pas ajustés à l'IPC.

L'Assemblée générale du Personnel de la Fonction Publique et Parapublique décide donc:

- de prendre acte de la proposition du Conseil d'Etat sur l'amélioration de la grille salariale de 0.2% et des financements correspondants pour le secteur parapublic au 1^{er} janvier 2024;
- de donner mandat aux organisations représentant le personnel d'organiser en septembre une nouvelle assemblée générale en vue de l'indexation 2024;
- de donner mandat aux organisations

représentant le personnel de préparer les revendications, les prises de position et les mobilisations nécessaires à l'obtention d'une garantie de la pleine indexation 2024 et un rattrapage de l'indexation 2023.

L'Assemblée générale du Personnel de la Fonction Publique et Parapublique mesure l'étendue du chemin parcouru par le mouvement initié autour de la question de l'indexation.

Elle souligne également que cette décision est d'autant plus critiquable que les comptes récemment publiés montrent que le Canton de Vaud aurait pu sans problème respecter l'indexation à l'IPC.

Elle constate que la lutte pour le salaire – dont l'indexation est une composante – continue et continuera ces prochains mois. Cette lutte s'articulera probablement aussi autour des questions liées aux retraites (CPEV) à l'automne. A cet effet, elle encourage tout-e-s les salarié-e-s à poursuivre leurs efforts, dans tous les secteurs, pour mobiliser, sensibiliser et renseigner, sur tous les lieux de travail, les collègues en vue de ces échéances cruciales à venir.

Adopté à l'unanimité moins 4 votes contre.

L'Assemblée générale du Personnel de la Fonction Publique et Parapublique

IMPRESSUM
Rédaction
 Société pédagogique vaudoise
 Ch. des Allinges 2
 1006 Lausanne

Contact info@spv-vd.ch
 021 617 65 59
Rédacteur en chef Gregory Durand
Photographies Daphné Ravera, Galia Vullo, DR, SPV, USS

Ont participé au numéro
 Daphné Ravera, Galia Vullo, Gregory Durand, Yves Froidevaux, les associations professionnelles SPV, le CC SPV

Maquette, mise en page Tassilo
Correction Monique Beausire
Impression PCL, Lausanne
Tirage 2600 exemplaires

AD SPV 2023

Enfin, la vie associative reprend un rythme. En effet, cette année a été bien chargée en événements. Les grèves et manifestations, notamment relatives à l'indexation, ont ponctué l'hiver et le printemps. L'assemblée générale du 17 novembre 2022 traitant d'une revalorisation salariale a également donné une couleur syndicale aux actions de la SPV. Concernant le pédagogique, le changement de Conseiller d'État à la tête du département n'a pas permis à la SPV de traiter autant de sujets que souhaité. Espérons que dès la rentrée scolaire 2023, un rythme normal à ce sujet se mettra en place.

C'est donc une nouvelle fois sous la conduite de notre présidente, Anne-Claire Chaubert, que l'AD SPV a eu lieu le jeudi 8 juin à 14h00 à Villeneuve.

Durant cette assemblée, les délégué-e-s ont comme d'habitude adopté plusieurs points importants, les éléments statutaires comme les comptes ou le budget. Il a aussi été question de réélire Camille Dupertuis. Sophie Conne, après quatre ans au Comité cantonal et de nombreux conseils avisés au CC, a décidé de ne pas renouveler son mandat. Elle a été chaleureusement remerciée pour tout ce qu'elle a apporté à la SPV. Et cette année, ce ne sont pas moins de deux nouvelles personnes qui rejoignent le Comité: Gaëlle Gilliéron et Jacques Rubattel. Merci également à eux pour leur investissement pour la SPV et l'école vaudoise.

Dans un deuxième temps, l'assemblée a traité de plusieurs thématiques. En premier lieu, elle a accepté la proposition d'adhérer à l'USS. Pour le Comité cantonal, ce rapprochement avec le plus grand syndicat suisse permettra notamment de se positionner sur les questions syndicales d'envergure: un tournant et une opportunité pour la SPV.

Par ailleurs, l'AD a pris position sur la grève féministe du 14 juin ainsi que sur les actions passées et à venir relatives à

l'indexation. Pour finir, les délégué-e-s ont accepté une résolution de l'AVESAC relative à la nomination d'un-e référent-e allophonie dans chaque établissement.

L'assemblée a été ponctuée par une intervention de M. Borloz, Chef du Département de l'enseignement et de la formation professionnelle. Une première pour lui et une tradition qui revient. En effet, la dernière intervention d'un-e responsable de Département à une AD date de 2019...

Enfin, après ces débats, les délégué-e-s ont pu profiter d'un apéritif et d'un repas en commun!

PERTES ET PROFITS	Comptes 2022	Budget 2024
Cotisations	686'980.70	660'000.00
Autres revenus	65'041.89	55'500.00
TOTAL RECETTES	752'022.59	715'500.00
Activités internes (AD, frais généraux...)	48'068.91	49'000.00
Faïtières (FSF,...)	62'805.00	100'000.00
Publications	47'909.66	50'000.00
Personnel et administratif	525'868.62	514'500.00
TOTAL DÉPENSES	684'652.19	713'500.00
Bénéfice / Perte	67'370.40	2'000.00

BRÈVE

La SPV à votre écoute dans les établissements

Lors de la tournée cantonale de la SPV dans les établissements vaudois, le Comité cantonal a rencontré des collègues du Collège de la Concorde. Une participante témoigne:

Quoi de plus plombant que de boire son café quotidien dans une salle des maîtres où tout le monde se plaint des conditions de notre travail actuel impacté par le projet 360 et son inclusion abusive?

Partager sa réalité d'enseignant est cependant vital en ces temps où chacun se sent maltraité. Néanmoins, j'ai le sentiment que lorsque le récipient du déversoir

de ras le bol est plein et que rien n'a évolué, il est de notre devoir de professionnel de mettre en place une autre stratégie exutoire de notre mécontentement.

Comme c'est satisfaisant de se rendre compte, lors d'une rencontre avec trois personnes de la SPV, que chaque établissement a SA réalité par rapport à la gestion du projet 360 et que tout peut être donc repensé!

Aujourd'hui, nous sommes les acteurs de notre profession et nous construisons son avenir. C'est en agissant que nous pourrons

faire évoluer la situation préoccupante actuelle en alliance avec notre direction qui est sur le même bateau que nous.

Je vous encourage vivement à solliciter la SPV qui a été pleine de bons conseils, avec un regard bienveillant sur tous les acteurs de notre établissement.

En mai, la SPV est allée à la rencontre de collègues de Granges-Payerne et en septembre, elle se rendra dans un établissement primaire lausannois.

Et pour votre établissement, c'est quand?

RÉSOLUTIONS ADOPTÉES

Lors de son assemblée des délégué-e-s, la SPV a adopté plusieurs résolutions dont celles mentionnées ci-dessous. Par ailleurs, elle a également accepté une résolution relative à la grève féministe. Toutes les informations sont sur le site www.spv-vd.ch.

PLEIN SOUTIEN À LA FSF DANS SA REVENDICATION D'UNE PLEINE INDEXATION DES SALAIRES

Considérant, notamment:

- l'article 25 al.1 LPers qui stipule que « Le Conseil d'État adapte l'échelle des salaires au coût de la vie le 1^{er} janvier de chaque année sur la base de l'indice des prix à la consommation du mois d'octobre de l'année écoulée. »;
- le fait que les comptes de l'État de Vaud sont positifs depuis 18 ans avec un bénéfice brut en 2022 de l'ordre de 600 millions;
- le fait que l'indice des prix à la consommation ne prend que très partiellement en compte l'explosion des coûts en matière d'assurance maladie de base;
- la résolution adoptée lors de l'AD FSF 2022 « Pour une pleine indexation des salaires en 2023 »;
- les multiples prises de position et résolutions adoptées lors d'assemblées du personnel d'octobre 2022 au printemps 2023, dont celle du jeudi 11 mai 2023.

L'Assemblée des délégué-e-s de la SPV réunie le 8 juin 2023:

- souligne l'importance de la pleine indexation des salaires pour un maintien du pouvoir d'achat;
- salue les actions de la FSF relatives à ce dossier;
- soutient la FSF et son comité central afin de mettre tout en œuvre, y compris des mesures de lutte, pour obtenir une pleine indexation en 2024.



RÉSOLUTION DE L'AG DE L'AVESAC 2022 : NÉCESSITÉ D'INSTAURER LA FONCTION DE « RÉFÉRENT-E ALLOPHONIE » DANS CHAQUE ÉTABLISSEMENT DE LA DGEO

L'Assemblée de délégué-e-s de la SPV réunie le 8 juin 2023 à Villeneuve demande au Département de l'enseignement et de la formation professionnelle (DEF) et en particulier à la DGEO:

1. d'instaurer la fonction de Référent-e allophonie dans chaque établissement de la DGEO afin de garantir une scolarisation équitable et répondant aux besoins spécifiques des élèves allophones.

Les missions d'un-e Référent-e allophonie consistent principalement à:

- encadrer l'arrivée des élèves allophones dans l'établissement et faire le lien avec les familles (entretiens d'accueil, contacts avec les familles, etc.).
- participer à l'orientation et assurer le suivi des élèves allophones au sein de l'établissement, en particulier lors des transitions (intégration en classe régulière, passage d'un cycle à l'autre, changement d'établissement).
- coordonner et relayer les informations relatives à l'allophonie au sein de l'établissement.
- faire le lien avec la direction, l'équipe institutionnelle, les services spécialisés, les partenaires externes en contact avec son établissement ainsi qu'avec l'UMA.
- représenter le point d'entrée dans l'établissement et être la personne de référence en matière d'allophonie.
- centraliser les demandes et besoins de l'établissement relatifs à l'allophonie: vision d'ensemble des besoins en CIF (cycle 1 et 2), matériel, formations continues et ressources pour les enseignant-e-s accueillant des élèves allophones, les enseignant-e-s de CIF et les enseignant-e-s d'Accueil.

2. établir le cahier des charges des Référent-e-s allophonie et octroyer des périodes annuelles correspondant à cette fonction, qui doit être occupée par un-e enseignant-e formé-e aux spécificités de l'allophonie afin de faciliter la compréhension des enjeux liés à la migration pour toutes les personnes impliquées dans la scolarisation des élèves allophones au sein de chaque établissement de la DGEO.

3. coordonner la mise en œuvre de la fonction de Référent-e allophonie en collaboration avec l'Unité Migration Accueil, les associations professionnelles, les partenaires et les services concernés.

L'Assemblée des délégué-e-s de la SPV

MERCREDI 4 OCTOBRE 2023

*Journée pédagogique de l'ESV-SPV
«Enseignement spécialisé et mathématiques»*

MERCREDI 8 NOVEMBRE 2023

Séminaire de la SPV sur l'entrée dans la profession

SAMEDI 11 NOVEMBRE 2023

Assemblée générale de l'AVEPS-SPV

LA SPV

La Société pédagogique vaudoise en 2023, c'est neuf associations professionnelles :

AVEP1 association vaudoise des enseignant·e·s du cycle primaire 1

AVEP2 association vaudoise des enseignant·e·s du deuxième cycle primaire

AVES association vaudoise des enseignant·e·s du secondaire I

ESV enseignant·e·s spécialisé·e·s Vaud

AVEPS association vaudoise d'éducation physique scolaire

AVEENAC Association vaudoise des enseignants en éducation nutritionnelle et en activité créatrice

AVESAC association vaudoise des enseignant·e·s en structure d'accueil

AAVI association des assistant·e·s vaudois·es à l'intégration

Rythmique-Vaud

Plus d'informations sur :

spv-ud.ch/apropos/organes/associations

LA SPV DÉPOSE UNE DEMANDE D'ADHÉSION À L'USS



À l'occasion de l'Assemblée des délégué·e·s du 8 juin, le comité a proposé que la SPV dépose une demande d'adhésion à l'Union syndicale suisse (USS) pour une entrée dans cette faîtière en 2024.

Depuis plusieurs mois, des discussions entre les directions de la SPV et de l'USS ont permis de fixer les conditions d'une telle adhésion, qui sera soumise à son tour à l'Assemblée de l'USS du 1^{er} décembre. Cette démarche n'impliquera aucune augmentation des cotisations. L'USS regroupe des syndicats des secteurs privés et publics, comme UNIA, le Syndicat du personnel des transports (SEV), le SSP ou encore SYNDICOM, actif dans le secteur des médias et de la communication. Outre des contacts fréquents avec des syndicats du secteur public, la SPV a déjà des échanges réguliers avec des organisations actives dans le secteur privé, notamment au sein du comité de l'Association des représentant·e·s du personnel dans les institutions de prévoyance (ARPIP) dans lequel siège le soussigné.

Les délégué·e·s de la SPV ont largement accepté cette proposition qui permettra à la SPV de renforcer son engagement syndical et de mieux intégrer la dimension fédérale à ses actions pour la défense des conditions de travail de ses membres.

La SPV, première association cantonale à adhérer à l'USS, sera un « petit poucet » au sein de la plus grande faîtière syndicale suisse. Toutefois, avec un siège au sein de son comité et une représentation à l'Assemblée de l'USS, la SPV disposera

d'un réel poids dans cette organisation. Celle-ci s'est déjà engagée dans plusieurs votations fédérales récentes comme l'introduction du congé paternité ou le référendum contre l'augmentation de l'âge AVS des femmes. Même si le personnel de l'État de Vaud dispose de sa propre législation concernant les conditions de travail ou de retraite, il est évident que ces dernières sont fortement influencées par les décisions du parlement fédéral en matière de droit du travail et de protection des travailleuses et travailleurs.

Par cette demande d'adhésion, la SPV souhaite encore renforcer ses engagements syndicaux et de solidarité. Ainsi, le slogan « Ensemble, nous sommes plus forts » est encore et toujours plus d'actualité.

Sur le plan scolaire, le fédéralisme suisse implique que ce sont les cantons qui fixent le cadre normatif de l'enseignement obligatoire, à l'exception notable du sport scolaire qui est une compétence fédérale. Toutefois, on observe que plusieurs décisions récentes des chambres fédérales ont un impact sur la structure scolaire, comme la décision de rendre obligatoire le gymnase en 4 ans qui pourrait impacter fortement la structure scolaire, ou encore une motion adoptée récemment pour permettre aux porteuses et porteurs d'une maturité professionnelle d'accéder à la HEP sans examen.

Par cette demande d'adhésion, la SPV souhaite encore renforcer ses engagements syndicaux et de solidarité. Ainsi, le slogan « Ensemble, nous sommes plus forts » est encore et toujours plus d'actualité.

Yves Froidevaux, secrétaire général de la SPV